

P L U

PLAN LOCAL D'URBANISME

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Commune de

Saint-Pierre-de-Mézoargues



DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Pièce A. Note introductive

Sommaire

1. Coordonnées de la personne publique responsable des plans et projets :..... 3
2. Objets de l'enquête publique unique 3
3. Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et autorité compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation 3
4. Contenu du dossier d'enquête publique unique 4
5. Procédure d'élaboration du Plan local d'urbanisme 5

1. Coordonnées de la personne publique responsable des plans et projets :

Mme Laurie PONS, Maire
Place de la Mairie,
13150 Saint-Pierre de Mézoargues
T. 04 90 43 93 42
Email : mairie.spm@wanadoo.fr

2. Objets de l'enquête publique unique

L'enquête publique porte sur l'élaboration du Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues.

La commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues est actuellement régie par le Règlement national d'urbanisme. Pour organiser son développement et gérer au mieux son urbanisme, la commune a décidé, par délibération du Conseil municipal en date du 9 mars 2015, de l'élaboration du PLU.

L'élaboration du PLU sur l'ensemble du territoire vise principalement à :

- Assurer un développement démographique raisonné de la commune en promouvant un habitat plus durable et en protégeant les espaces agricoles et naturels ;
- Favoriser et encourager le développement économique et des équipements de la commune ;
- Organiser l'urbanisme de la commune dans le respect du contexte territorial et la prise en compte du risque inondation ;
- Améliorer les moyens de déplacement pour tous en cohérence avec le développement envisagé pour le territoire ;
- Définir un équilibre entre le développement de la commune et la nécessaire préservation des espaces agricoles et naturels en modérant la consommation d'espace.

Le projet de PLU a été arrêté par le Conseil Municipal le 11 octobre 2019. Il fait maintenant l'objet d'une enquête publique afin de parfaire l'information de la population et lui donner l'opportunité de manifester ses interrogations, remarques et autres demandes, conformément à l'article L153-19 du code de l'urbanisme.

3. Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation

Au terme de l'enquête publique le dossier de Plan local d'urbanisme sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur

Le conseil municipal de St Pierre de Mézoargues se prononcera ensuite par délibération sur l'approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Le Plan Local d'Urbanisme sera ensuite transmis à l'autorité compétente de l'Etat et deviendra exécutoire dès lors qu'il aura été publié et transmis dans les conditions définies aux articles L2131-1 et L2131-2 du code général des collectivités territoriales.

4. Contenu du dossier d'enquête publique unique

Le dossier du projet de PLU présenté à l'enquête publique comprend les pièces suivantes :

- Pièce A : La présente note introductive ;
- Pièce B : Les pièces administratives (délibérations, arrêtés, courriers, mesures de publicité...) ;
- Pièce C : Le projet de PLU ;
- Pièce D : La mention des textes régissant l'enquête publique ;
- Pièce E : les avis émis par l'ensemble des personnes publiques associées (PPA) et autorités spécifiques ;
- Pièce F : Registre d'enquête publique.

5. Procédure d'élaboration du Plan local d'urbanisme

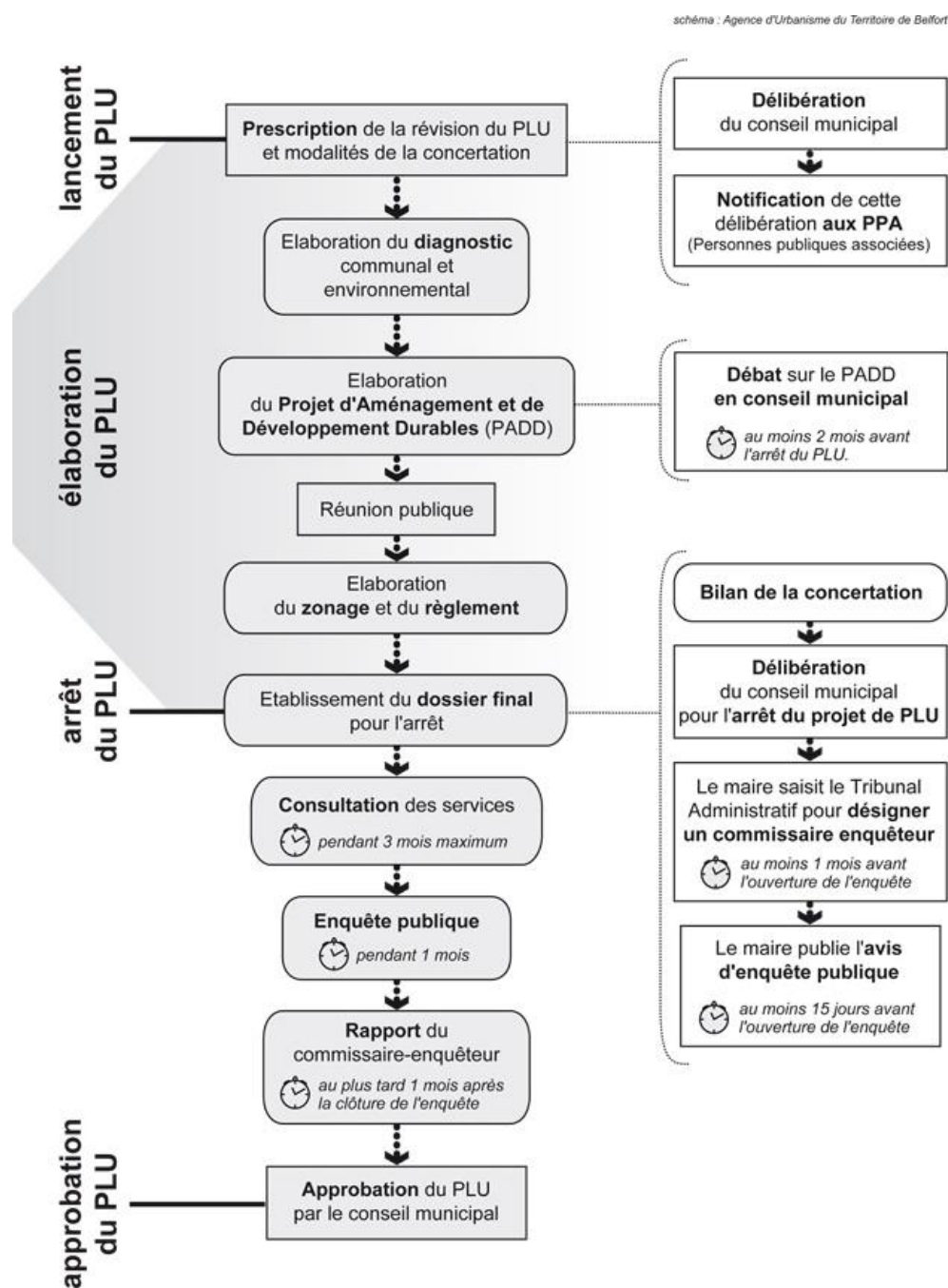


Schéma de principe des étapes de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme

Source : <http://www.ville-belfort.fr/919-fr.html>

L'enquête publique intervient après l'arrêt du dossier de Plan local d'urbanisme de Saint-Pierre-de-Mézoargues (par délibération du Conseil municipal en date du 11 octobre 2019) et sa transmission à la Commission départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF), à l'autorité environnementale ainsi qu'aux personnes publiques associées à la procédure.

L'élaboration du dossier de Plan local d'urbanisme a fait l'objet d'une large concertation dont le bilan très positif a été approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 11 octobre 2019.